



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE ORDINAIRE du 14 AVRIL 2025 à 17h30

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze du mois d'avril à 17 heures 30 minutes, s'est réuni sous la présidence de M. Franck POURRAT, Président, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué le 28 mars 2025,
Présents : M. Franck POURRAT, Mme Marie-José RUBIRA, M. Yves ROUVIERE, M. Frédéric LAFOND, M. Philippe PIERRE, Mme Régine BROIZAT, Mme Sylvie VENTURA, M. François DOUHERET, Mme Chantal TERRIER
Excusées: Mme Isabelle QUEMIN, Mme Solange BONNEVIE,
Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2025

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE PRÉSIDENT

Une réunion pour les mutuelles a eu lieu, il y a eu énormément de participants. Les permanences sont pleines, et les 1^{er} rendez vous disponibles sont à partir de juillet.

IV. PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS

2025/04 Compte financier unique du CCAS– Exercice 2024

Vu le conseil d'administration du 4 mars présentant l'exercice budgétaire 2024

Vu la délibération 2025/01 sur le débat d'orientation budgétaire

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats suivants ont été constatés :

Total des dépenses réalisées : 45 635,65 €

Total des recettes réalisées : 66 747,73 €

Résultat de l'exercice 2024 : 21 112,08 €



(Pour mémoire, le résultat cumulé de l'exercice précédent était de : 41 550,86 €)
 Résultat cumulé au 31/12 : 62 662,94 €

Il est demandé au Conseil d'Administration, hors la présence de Monsieur le Président, de procéder au vote du compte financier unique 2024.

(Annexe à l'ordre du jour n°1)

Le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du CCAS
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2025/ 05 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Vu la délibération 2025/01 sur le débat d'orientation budgétaire,
 Vu le compte financier unique

Conformément à l'instruction M 57, le Conseil d'Administration doit affecter le résultat de l'exercice 2024. Il est proposé, au Budget Primitif 2025, d'affecter le résultat cumulé d'un montant de 62 662,94 € en recettes de fonctionnement 2025 (compte 002).

Le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** cette affectation de résultat.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2025/ 06 Budget Primitif – Exercice 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales
 Vu la nomenclature M57
 Vu la délibération 2025/01 sur le débat d'orientation budgétaire,
 Vu le compte financier unique

A partir des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à adoption, qui s'équilibre :

DEPENSES	BP 2025
60623 Alimentation	3 000
60628 Autres fournitures	1 000
6168 Autres primes d'assurance	500
6188 Autres frais divers	8 000
6232 Fêtes et cérémonies	38 000
6284 Redevances pour services rendus	20 970

TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 470
6451 URSSAF	300
TOTAL 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	300
6541 Créances admises en non valeur	2 500
6561 Secours d'urgence	3 500
6562 Participations au titre de la coop	3 000
6574 Subventions de fonctionnement aux associations	6 000
TOTAL 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000
673 Autres charges exceptionnelles	5 000
TOTAL 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	91 770

Propositions pour les recettes de fonctionnement au BP 2025 :

RECETTES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	62 662 94
TOTAL 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	62 662.94
706 Prestations de services	19107.06
TOTAL 70 PRODUITS DES SERVICE ET VENTES DIRECTES	
7474 Subvention communale	10 000
TOTAL 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000
758 - produits divers de gestion courantes	0
TOTAL 75 - PRODUITS DIVERS	0
7713 Libéralités reçues	0
7713 Produits exceptionnels divers	
TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	91 770

- **Pour la section de fonctionnement à 91 770 €**

Le conseil d'administration

- **APPROUVE** le Budget 2025 du CCAS
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



2025/ 07 Vote des subventions aux associations

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu la délibération 2025/01 sur le débat d'orientation budgétaire,

Le CCAS octroie des subventions à certaines associations caritatives. Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget » il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux associations pour 2025.

1/ Associations d'aide à la personne à domicile

ADMR 300 €

2/ Associations d'aide à la personne en établissement

Association des familles et bénévoles de l'EHPAD La Barre 600 €

Les Myosotis 200 €

3/ Associations Nationales

Amicale des donneurs de sang bénévoles 200 €

4/ Associations Locales

Club du Sourire 200 €

5/ Projets sociaux, caritatifs, sur projet

3 ABI 500 €

Secours populaire : 250 €

Yanis et ses Défis 300 €

Mme BROIZAT ne prend pas part au vote pour la subvention des Myosotis.

Mme TERRIER ne prend pas part au vote pour la subvention ADMR.

Il est demandé au Conseil d'Administration de voter les subventions allouées aux associations pour 2025, tel que présenté ci-dessus.

Chaque montant de subvention est proposé au vote de manière distinct.

Le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les attributions de subvention telles qu'annexées pour 2025
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. INFORMATIONS DIVERSES

La vice-présidente précise qu'une réunion avec la CAF a eu lieu dans l'après-midi. La CAF est un lien précieux pour les problèmes de séparation, de perte d'enfants de moins de 16 ans et pour les difficultés d'impayés.

Le constat est le même de partout, une précarité s'installe chez les plus jeunes et les jeunes retraités.

Levée de la séance à 18h